

**Société des Carabiniers
de Lausanne**



Plan de tir 2023

Société des Carabiniers de Lausanne			
Présidente d'honneur	Marie-Hélène Miauton, ch. de Lalex 3, 1091 Grandvaux	079 637 90 21	mh.miauton@bluewin.ch
Direction			
Président / te	Vacant / a.i. Gilbert Friedli		
Vice-président et directeur des tirs pistolet	François Barrat, route de Lausanne 4, 1053 Cugy	079 290 22 16	barrat53@bluewin.ch
Vice-président et directeur des tirs fusil	Gilbert Friedli, Fau-Blanc 26, 1009 Pully	021 729 38 63 076 372 89 17	cgfriedli@gmail.com
Trésorière	Marinette Coupy, avenue de Montoie 29, 1007 Lausanne	021 601 56 51 079 270 15 11	coupy_scl@bluewin.ch
Secrétaire	Vacant / a.i. Gilbert Friedli		
Exercices fédéraux	Alexandre Medawar, avenue d'Echallens 115, 1004 Lausanne	076 443 54 11	alex@medawar.ch
Pistolet 10 m	Michael Witschi, chemin de l'Aubousset 2, 1806 St-Légier-La Chiésaz	079 471 47 69	michaelwitschi@swiss-mail.org
Championnats 300 m	Jean-Michel Fuentes, chemin des Sources 8, 1400 Yverdon	079 477 43 83	cjm.fuentes@bluewin.ch
Tirs internes et externes 25 et 50 m	Roman Briand, chemin de Pallettes 2, 1020 Renens	021 635 44 90 076 451 43 74	roman.briand@gmail.com
Tirs cantonaux 300 m	Dominique Quillet, chemin de Borjot 8, 1020 Renens	079 359 51 02	dominique.quillet@outlook.com
Tirs internes 300 m	Florian Lucas, avenue Victor-Rufy 29, 1012 Lausanne	079 389 18 55	florianlucas96+scl@gmail.com
Rédacteur Journal	Gilbert Friedli, Fau-Blanc 26, 1009 Pully	021 729 38 63 076 372 89 17	cgfriedli@gmail.com
Armurier (hors direction)	Hans Simonet, Wilerweg 31, 3280 Morat	079 348 75 55	hans.simonet@bluewin.ch
Moniteurs et entraîneurs			
Moniteurs exercices fédéraux (pistolet et fusil) et entraîneurs	F. Barrat, P.Bangerter, M. Besson, J.-P. Bezençon, J. Brechbühl, R. Briand, J. Colletan, St. Cosquer, J. Dessemontet, R. Fluri, A. Fréry, G. Friedli, H. Gautschi, Cl. Gavin, D. Gotti, F. Grin, R. Grisoni, M. Guerrero, P.-A. Haas, S. Hofer, G. Macrina, B. Maillefer, A. Medawar, J.-L. Meylan, A. Meyer, P. Perriraz, P. Peter, A.-M. Popa, P. Reverchon, A. Simik, H. Simonet, J.-M. Solca, F. Verdant, J. J. Vieira, P. Weissenbach		
Entraîneurs tir sportif	F. Barrat (pistolet), H. Simonet (fusil)		
autres adresses			
Centre de tir sportif de Vernand	Route de la Blécherette 2, 1032 Romanel	021 315 49 71	ctsv@lausanne.ch
Restaurant du Stand de Vernand	Route de la Blécherette 2, 1032 Romanel	021 648 11 83	easyresto@bluewin.ch
site internet SCL www.carabiniers-lausanne.ch			
adresse courriel : info@carabiniers-lausanne.ch			

RENSEIGNEMENTS DIVERS

Adresse de la Société, numéro de compte postal, site internet

Carabiniers de Lausanne, case postale 1339, 1001 Lausanne
Numéro de compte postal: 10-4262-8 / iban CH55 0900 0000 1000 4262 8
Adresse courriel: info@carabiniers-lausanne.ch
Site internet: www.carabiniers-lausanne.ch

Admissions

Toute personne désirant devenir membre de la Société doit présenter sa demande par écrit au moyen du formulaire de demande d'admission qui peut être obtenu auprès des membres de la Direction ou sur le site Internet. La Direction statue sur les demandes d'admission et communique sa décision aux candidats. L'admission n'est définitivement validée qu'après le paiement de la finance d'entrée et de la cotisation annuelle.

Finance d'entrée :	membres actifs	Fr. 50.--	juniors Fr. 25.--
Cotisation annuelle :	membres actifs	Fr. 80.--	juniors exonérés
	membres honoraires	Fr. 25.--	
	membres d'honneur	exonérés	
	licence FST	selon tarifs FST et SVC	

Lors des versements, ne pas oublier de préciser l'affectation du versement par exemple finance d'entrée, cotisation annuelle, cotisation de soutien, licence, abonnement, don, etc.

En cas de démission en cours de saison (après l'Assemblée générale de l'année en cours), la cotisation annuelle doit dans tous les cas être acquittée (art. 9, al. 2, des statuts).

Les cotisations impayées jusqu'au 30 juin font l'objet d'un rappel, puis d'une sommation.

Licences

La Société commande les licences auprès de la FST (entre le 1^{er} décembre et le 31 janvier) pour les tireurs qui participent aux concours nécessitant une licence. En dehors de cette période, chaque mutation correspond à une nouvelle licence et est facturée par la FST avec un supplément de Fr. 12.--. Tous les licenciés (actif A ou actif B) doivent être membres de notre Société. La FST envoie les licences aux sociétés en principe en mars ou avril.

Le prix de la licence (y compris les éventuels suppléments) est facturé aux tireuses et tireurs.

La licence n'est pas nécessaire pour prendre part aux exercices fédéraux, tirs internes et tirs d'amitié. En cas de doute, prière de s'adresser aux membres de la Direction.

Catégories de membres

Actif A	Membre ayant la Société des Carabiniers de Lausanne comme société de base.	
Actif B	Membre de la Société des Carabiniers de Lausanne, mais ayant une autre société comme société de base.	
Elite et Senior	21 - 59 ans	E de 21 à 45 ans puis S de 46 à 59 ans
Adolescent et Junior	10 - 20 ans	catégories selon règlement FST.
Vétéran	V de 60 ans à 69 ans	
Senior-Vétéran	SV à partir de 70 ans	

Les membres de notre Société participant aux exercices fédéraux sont assurés auprès de l'assurance militaire. Lors des entraînements et de la participation aux concours, ils sont assurés à titre subsidiaire auprès de l'USS Assurances pour les cas de responsabilité civile, d'accidents et de dommages matériels.

TIR AU FUSIL à 300 m

2023

Le centre de tir sportif de Vernand ouvre le jeudi 9 mars et ferme le samedi 28 octobre. Fermeture d'été du 29 juillet au 21 août. Pour plus de renseignements, prière de consulter le tableau des réservations sur le site www.ustl.ch / réservations de cibles.

Heures d'ouverture

mars	avril à septembre	octobre
jeudi à vendredi 15 à 17.30 h. sam. 08 à 12 /14 à 17 h. (++)	mardi et vendredi 15 à 18.30 mercr. 15 à 19.45 (+) jeudi 15 à 19.30 h. toutes dist. sam. 08 à 12 /14 à 17 h. (++)	mardi à vendredi 15 à 17.30 h. sam. 08 à 12 /14 à 17 h. (++)

(+) mercredi dès 18.30 uniquement cal. 22 LR
(++) samedi après-midi fermé si aucune réservation

En dehors des dates indiquées ci-dessous, nos membres peuvent s'entraîner à **Vernand chaque jeudi après-midi de mi-mars à fin octobre** sur des cibles réservées par la Société.

Il est également possible de s'entraîner chaque **lundi de 17.00 à 20.00 h. au stand de Bavois** de mi-mars à fin octobre (sauf avis contraire).

Dates des tirs internes

avril	samedi	1	9 - 12 / 14 - 17 h.	1 ^e tir interne
mai	samedi	13	9 - 12 / 14 - 17 h.	2 ^e tir interne
juillet	samedi	8	9 - 12 / 14 - 17 h.	3 ^e tir interne
août	samedi	26	9 - 12 / 14 - 17 h.	4 ^e tir interne
sept.	samedi	23	9 - 12 / 14 - 16 h.	5 ^e et dernier tir interne

Dates du tir fédéral en campagne

juin 1, 2 et 3 prière de consulter l'horaire affiché.

Dates des tirs militaires organisés par notre Société

mai	jeudi	25	15 - 19.30 h.	tirs militaires
juin	jeudi	15	15 - 19.30 h.	tirs militaires
juillet	samedi	22	9 - 12 / 14 - 17 h.	tirs militaires

Nos membres effectuent en principe leur tir militaire durant les journées indiquées ci-dessus. Pour des dérogations, prière de s'adresser au directeur des tirs à 300 m.

Dates des concours organisés par notre Société

mars	jeudi	9	15 - 17.30 h.	tir d'ouverture
mars	vendredi	10	15 - 17.30 h.	tir d'ouverture
mars	samedi	11	9 - 12 / 14 - 17 h.	tir d'ouverture
avril	vendredi	14	15 - 18.30 h.	tir 14 Avril et Général Guisan
avril	samedi	15	08.30 - 12 h.	tir 14 Avril et Général Guisan
avril	jeudi	20	15 - 19.30 h.	tir 14 Avril et Général Guisan
avril	samedi	22	9 - 12 / 14 - 16 h.	tir 14 Avril et Général Guisan
octobre	jeudi	26	15 - 17.30 h.	tir de clôture
octobre	vendredi	27	15 - 17.30 h.	tir de clôture
octobre	samedi	28	9 - 12 / 14 - 16 h.	tir de clôture

TIR CARABINE à 50 m

Le tir à la carabine à 50 m se pratique durant les heures d'ouverture du stand de Vernand. Pour les concours, prière de se renseigner auprès des responsables.

Tirs internes à 300 m

Programme du concours interne (roi du tir)

1. Le programme des tirs internes est résumé à la page suivante. Le classement se fait à l'addition des passes obligatoires.
2. Les livrets de tir et les passes spéciales doivent être achetés et immédiatement payés **lors des journées de tirs internes annoncés dans le plan de tir.**
3. Le livret ne contient que les passes obligatoires. Les autres passes sont à acheter séparément.
4. Les tireurs conservent les livrets de tir durant toute la saison.
5. Les livrets doivent être rendus au responsable des tirs internes à 300m avec toutes les cartes de tir (tirées ou non tirées) **au plus tard lors du dernier tir interne** afin de permettre d'établir le classement.
6. Les passes du livret doivent en principe être tirées à Vernand lors des journées consacrées aux tirs internes. Cependant, elles peuvent aussi être tirées lors des séances d'entraînement à Vernand ou à Bavois, **à condition qu'un membre de la Direction soit présent.**
7. Chaque passe doit obligatoirement être marquée sur une carte de tir fournie par la Société.
8. Une seule passe est autorisée par carte de tir. S'il y a plusieurs passes sur une carte, seul le moins bon résultat comptera pour le classement.
9. Toutes les passes d'une maîtrise doivent en principe être tirées le même jour.
10. Le tireur a le choix entre quatre types de maîtrise. Mais pour le classement, il ne peut tirer qu'un seul type de maîtrise.
11. La maîtrise doit être tirée lors d'une journée de tir interne ou à l'occasion d'un concours officiel organisé par la SVC ou d'un tir cantonal. Pour que le résultat soit compté pour le classement interne, le tireur doit obligatoirement l'annoncer à l'avance au responsable des tirs internes. La feuille de tir originale doit ensuite être remise à ce dernier.
12. **Lors des journées de tirs internes, ainsi que lors des entraînements à Vernand et à Bavois (cibles réservées par notre Société), les tireurs sont tenus d'utiliser la munition achetée auprès de notre Société.**
13. **Le prix de la munition, fixé à 50 cts/cartouche, comprend un montant destiné à couvrir les frais de location des cibles.**
14. **Quand aucune réservation n'a été faite par notre Société, les tireurs s'adressent au chef de stand pour avoir une cible et lui paient directement les coups tirés. Le chef de stand ne vend pas de munition.**
15. La munition peut être achetée lors des journées de tirs internes à Vernand et des entraînements à Bavois et à Vernand.
16. Les challenges en compétition, distinctions et prix sont attribués lors du banquet de palmarès selon les dispositions du règlement de tir.

Résumé du plan de tir à 300 m

2023

Prix du livret = Fr. 100.--		Cible	Nbre de coups	Nbre de passes en livret	Prix par passe	Rachats	Points classement	Répart. ultérieure
P a s s e s d a n s l e l i v r e t d e t i r	Exercice	A10	20	2	5.--	illimité		
	Art	A100	5	3	5.--	non	20%	oui
	Militaire	A100	4	3	5.--	non	20%	oui
	Pontaise	A100	10	3	5.--	non	10%	oui
	Section	A10	5+3	3	5.--	non	100%	oui
	Tir militaire	A5/ B4	20	0	0.--	non	10%	non
	Tir en campagne	B4	18	0	0.--	non	10%	non
	Maîtrise Sport 2 pos. *)	A10	30+30	2	15.--	**)	50%	non
	Maîtr. Sport couché *)	A10	6x10	2	15.--	**)	50%	non
	Maîtrise AO 2 pos. *)	A10	30+30	2	15.--	**)	50%	non
	Maîtrise AO couché *)	A10	6x10	2	15.--	**)	50%	non
*) Pour être classé, le tireur doit choisir un seul type de maîtrise. **) Une maîtrise cantonale peut être comptée si le tireur l'a annoncée à l'avance.								
P a s s e s p é c i a l e s		Cible	Nbre de coups	Nbre de passes en livret	Prix par passe	Rachats	Points classement	Répart. ultérieure
	Lausanne	A100	20	0	15.--	illimité	-	oui
	Vétérans	A100	5	0	5.--	illimité	-	oui
	Cible Campagne	B4	18	0	spécial	1	-	non
	Ch. suisse sections	A10	10	0	spécial		-	non
	Concours individuel	A10	20/15	0	spécial		-	non
	CSG pour cat. A CSG pour cat. D	A10	20 15	0	spécial		-	non

Coefficients de conversion de maîtrise couchée en maîtrise en 2 positions (cat. A, D et E)

Armes	Deux positions	Position couchée
Sport A (AL et FS)	1	0.95
Ordonnance D (fas5703, mqt)	0.97	0.92
Ordonnance E (fas90, fas5702)	1	0.94

TIR AU PISTOLET à 25 et 50 m

2023

Le centre de tir sportif de Vernand ouvre le jeudi 9 mars et ferme le samedi 28 octobre. Fermeture d'été du 29 juillet au 21 août. Pour plus de renseignements, prière de consulter le tableau des réservations sur le site www.ustl.ch / réservations de cibles.

Heures d'ouverture

mars	avril à septembre	octobre
jeudi à vendredi 15 à 17.30 h. sam. 08 à 12 /14 à 17 h. (++)	mardi et vendredi 15 à 18.30 mercr. 15 à 19.45 (+) jeudi 15 à 19.30 h. toutes dist. sam. 08 à 12 /14 à 17 h. (++)	mardi à vendredi 15 à 17.30 h. sam. 08 à 12 /14 à 17 h. (++)

(+) mercredi dès 18.30 uniquement cal. 22 LR
(++) samedi après-midi fermé si aucune réservation

1. Utilisation des stands 25 et 50 m à Vernand

Notre Société réserve des cibles et des portiques pour les entraînements, tirs internes et concours spéciaux. Un portique à 25 m est réservé en principe **chaque mercredi et jeudi après-midi** pour l'entraînement. Voir le tableau des réservations sur le site www.ustl.ch.

Pour les entraînement et concours effectuées lorsque la Société a réservé des cibles et portiques, chaque tireur au pistolet paie un montant forfaitaire de Fr. 50.-- par saison à notre Société et celle-ci prend à sa charge le coût des réservations.

Si un tireur désire s'entraîner en dehors des heures réservées par la Société, il doit payer à l'USTL un montant forfaitaire de Fr. 75.-- donnant droit à un badge lui permettant d'utiliser individuellement les installations 25/50m durant toute la saison.

Dates des tirs internes

avril	samedi	1	9 - 12 / 14 - 17 h.	1er tir interne
mai	samedi	13	9 - 12 / 14 - 17 h.	2e tir interne
juillet	samedi	8	9 - 12 / 14 - 17 h.	3e tir interne
août	samedi	26	9 - 12 / 14 - 17 h.	4e tir interne
sept.	samedi	23	9 - 12 / 14 - 16 h.	5e et dernier tir interne

Dates du tir fédéral en campagne

juin 1, 2 et 3 prière de consulter l'horaire affiché.

Dates des tirs militaires organisés par notre Société

mai	jeudi	25	15 - 19.30 h.	tirs militaires
juin	jeudi	15	15 - 19.30 h.	tirs militaires
juillet	samedi	22	9 - 12 / 14 - 17 h.	tirs militaires

Nos membres effectuent en principe leur tir militaire durant les journées indiquées ci-dessus. Pour des dérogations, prière de s'adresser au directeur des tirs à 300 m.

Dates des concours organisés par notre Société

mars	jeudi	9	15 - 17.30 h.	tir d'ouverture
mars	vendredi	10	15 - 17.30 h.	tir d'ouverture
mars	samedi	11	9 - 12 / 14 - 17 h.	tir d'ouverture

TIR AU PISTOLET A 10 m

Le tir au pistolet à 10 m se pratique au stand de Prilly. Pour les heures d'ouverture, prière de consulter le site www.carabiniers-lausanne.ch ou se renseigner auprès du responsable.

Tirs internes à 25 m

Programme du concours interne (roi du tir)

Le concours du Roi du tir comprend plusieurs passes à tirer lors des journées de tir interne. Les participants peuvent choisir entre deux catégories : **A pour les tireurs chevronnés et B pour les débutants.**

Les carnets sont en vente lors des journées de tir interne. Les passes peuvent aussi être tirées lors d'une séance d'entraînement à condition qu'au moins deux membres de la Société soient présents.

Les tireurs conservent leur carnet durant la saison et les remettent lors de la dernière journée de tir interne au responsable des tirs internes afin d'établir le classement.

Catégorie A

Prix du carnet : Fr. 50.00 à payer par bulletin de versement. Chaque passe peut être répétée au maximum 2 fois (sauf TM et TC). Chaque répétition coûte Fr. 2.--. **Les répétitions sont facturées en fin de saison.**

a) Société	cible Précision PP10/50 cm, 2 séries de 5 coups, chacune en 150 sec.
b) Duel	cible Vitesse (5-10), 2 séries de 5 coups en 5 fois 3 sec. avec des intervalles de 7 sec.
c) Série	cible Vitesse (5-10), 2 séries de 5 coups en 30 sec.
d) Section	cible Vitesse (5-10), 3 séries en 50, 40 et 30 sec.
e) Maîtrise C	1ère partie Précision sur cible PP10/50 cm, 30 coups en 6 séries de 5 coups en 5 min. 2e partie Vitesse sur cible Vitesse (5-10), en 6 séries de 5 coups en 5 fois 3 sec. avec des intervalles de 7 sec.
f) E x e r - c i c e s f é - d é r a u x	à 25 m au PO : tir fédéral en campagne (TFC) et tir militaire (TM)

Catégorie B

Le carnet B contient les mêmes passes que le carnet A, toutefois sans TFC (tir fédéral en campagne) et sans TM (tir militaire) et avec une maîtrise réduite à 30 coups.

Prix du carnet : Fr. 50.00 à payer par bulletin de versement. Chaque passe peut être répétée au maximum 2 fois. Chaque répétition coûte Fr. 2.--. **Les répétitions sont facturées en fin de saison.**

Classements

Les classements se déterminent sur la base du total des 5 meilleurs résultats, les passes a) à d) comptant à 100% et la maîtrise à 50%. En cat. A, on ajoute 10% des résultats du TFC et du TM. Pour les tireurs utilisant le PO, les résultats des passes a) à e) sont majorés de 3%.

Les trois premiers classés de chaque catégorie reçoivent une médaille dite "Olympique", or, argent ou bronze, pour autant que le nombre de participants soit suffisant (minimum 6 tireurs classés par catégorie).

Tirs internes au PAC à 10 m

Compétition pour adultes

Le concours du Roi du tir comprend des passes à tirer selon les modalités fixées par le responsable de tir PAC. L'organisation et le classement sont assurés par ce dernier.

Le concours est ouvert aux membres de la section PAC des Carabiniers de Lausanne.

Le tireur classé au premier rang reçoit pour une année le **challenge Alain Perret** gravé à son nom.

Pour d'autres informations, prière de s'adresser au responsable, Michaël Witschi.

Compétition pour juniors

Pas de compétitions en 2023.

Rois/Reines du tir en 2022

300 m Programme Sport (armes de sport)

1er	Pierre-André Haas	607.9 pts	médaille d'or + challenge
2e	Gaston Parisod	605.9 pts	médaille d'argent
3e	Hedwig Gautschi	600.4 pts	médaille de bronze

300 m Programme AO (armes d'ordonnance)

1er	Stéphane Cosquer	600.1 pts	médaille d'or + challenge
2e	Blaise Buffet	594.0 pts	médaille d'argent
3e	Jacques Dessemontet	590.8 pts	médaille de bronze

25 m Pistolet cat. A

1er	François Verdan	793.9 pts	challenge
2e	Gérald Hippas	761.1 pts	
3e	Michaël Witschi	760.6 pts	

10 m Pistolet à air comprimé Juniors

Pas de compétition

10 m Pistolet à air comprimé Adultes

Pas de compétition

Dates importantes en 2023

Mois	Quand	Quoi	Où
Janvier	7 janvier	SCL, séminaire de la direction	Vernand
Février	4 février	ACVTV, assemblée générale	Echallens
	9 février	Réception munition	Vernand
	26 février	SVC, assemblée des délégués	Granges-Marn.
Mars	1 ^{er} mars	USTL assemblée des délégués	Vernand
	8 mars	SCL assemblée générale	Vernand
	9 mars	Ouverture du stand	Vernand
	9, 10, 11 mars	SCL Tir d'ouverture P25 et F300	Vernand
	29 mars	Rapport de la commission de tir 6	Montheron
Avril	1^{er} avril	SCL 1^{er} tir interne fusil et pistolet	Vernand
	14, 15, 20, 22 avril	Tir du 14 Avril et Général Guisan F300	Vernand
Mai	13 mai	SCL 2^e tir interne	Vernand
	25 mai	SCL, tir obligatoire	Vernand
Juin	1, 2, 3 juin	Tir fédéral en campagne	Vernand
	4 juin	SVTS, finale champ. groupes C50	Vernand
	8, 13, 14 juin	ACVTV, tir annuel F300 et P25	Vernand
	15 juin	SCL, tir obligatoire	Vernand
	16, 17 juin	Abbaye Lsne, tir annuel	Vernand
Juillet	1 ^{er} juillet	SVC, finales champ. groupes P25 et P50	Vernand
	8 juillet	SCL 3^e tir interne	Vernand
	22 juillet	SCL, tir obligatoire	Vernand
Août	29 juillet au 21 août	Fermeture CTS Vernand	Vernand
	26 août	SCL 4^e tir interne	Vernand
Septembre	3 septembre	SVTS finale match anglais C50	Vernand
	9 septembre	USTL Finale suisse CI-PL P50	Vernand
	16 septembre	SVC, match romand F300, P50, P25	Vernand
	23 septembre	SCL, 5^e et dernier tir interne	Vernand
	24 septembre	SVTS finale Série C50 + finale Juniors	Vernand
Octobre	6 octobre	SVC champ. vaudois P25 + champ. Jeunes	Vernand

	7 octobre	SVC finale CIV F300	Vernand
	11 octobre	Vente des douilles	Vernand
	13 octobre	SVC champ. vaudois P50 + champ. jeunes	Vernand
	14 octobre	SVC finale match couché F300	Vernand
	16 octobre	Tir du Rütli P50	Brunnen
	21 octobre	Tir de l'Escalade P25/50 et F300	Genève
	26, 27, 28 octobre	SCL Tir de clôture F300	Vernand
	28 octobre	Fermeture du stand	Vernand
Novembre	4 novembre	USTL, tir des retardataires	Vernand
	8 novembre	Tir du Rütli F300	Brunnen
	25 novembre	Banquet Carabiniers de Lausanne	Vernand
Décembre	7 décembre	SVC, séance d'information SVC	Echallens

BIOSPECT PRO +3D

Bilan bioénergétique
Réinformation par biorésonance
dans une seule séance

Rapide, sans danger, non invasive, simple.
Une porte ouverte vers un nouveau bien-être

En quelques minutes

- **Bilan** des terrains des organes et tissus
- **Mise en perspective** des terrains en dysharmonies
- **Réharmonisation** par biorésonance
- **Création/Évaluation** de produits correcteurs

Nouvelle technologie de soutien
de l'organisme

Cabinet thérapeutique - Renens
Román Briand Membre ASCA
076 451 43 74

